

## AVIS DE PUBLICATION

=====

## COMMUNE D' OHEY

=====

Le Bourgmestre de la Commune d'OHEY, en application de l'article 17 du Décret relatif à la voirie et de l'article L1133-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, porte à la connaissance de la population que, dans le projet ViciGAL, la création, modification de voiries communales dans les dossiers 'Wallay' 'Lilot' et 'Perwez' de permis d'urbanisme (PU 76 77 et 78/2020) et de création, modification de voiries a été approuvée par le Conseil communal en séance du 25 mars 2020.

Cette délibération peut être consultée à l'Administration communale d'OHEY – Place Roi Baudouin 80 à 5350 OHEY, du lundi au vendredi de 08 heures à 12 heures et le mercredi de 13 heures à 16 heures, sur rendez-vous.

Fait à Ohey, le 26 mars 2021



Le Bourgmestre,

  
Christophe Gilon